

Chères lectrices, chers lecteurs, la Communauté de Communes va inscrire 1 million d'€ dans son budget pour aider à la rénovation des logements sur le périmètre de l'intercommunalité.

C'est un geste fort que nous voulons au service de notre population.

Notre territoire se développe et nos habitants ont besoin du soutien de la collectivité ; c'est ce que nous nous efforçons de faire, avec nos moyens.

Certes, nous faisons beaucoup mais nous ne pouvons pas tout.

Je veux faire ici référence à notre problématique de santé que nous voulons solutionner sans toutefois posséder toutes

les clés d'un système médical à dominante libérale.

Le Président de la Communauté de Communes, que je suis, les Maires, faisons le maximum pour nos habitants afin qu'ils soient couverts par les soins. Nous lançons ainsi en janvier un Contrat Local de Santé pour trouver les meilleures solutions. Notre secteur paramédical est bien couvert, nos spécialistes, dans presque toutes les disciplines, viennent désormais depuis 2015 à l'hôpital de BAPAUME faisant suite à ma demande conjuguée à la réponse positive de Monsieur BERTRAND, Directeur de l'hôpital.

Nous nous battons au quotidien

pour attirer les médecins généralistes et une réponse en partie positive pourrait être apportée en ce début d'année.

En effet, nous devrions être reconnus « zone d'intervention prioritaire » sur une grande partie du territoire, ce qui amènerait une prime à l'installation de 50 000 € et permettrait aux médecins en place d'être secondés par des assistants, jeunes médecins en fin d'étude, capables d'étoffer notablement notre offre médicale.

Voilà une piste intéressante qu'il convient d'approfondir.

Très bonne année à toutes et à tous.

Jean-Jacques COTTEL,
Maire de Bapaume,
Président de la
Communauté de
Communes
du Sud-Artois.



Près d'1 million d'euros pour accompagner les communes dans la performance énergétique

La Communauté de Communes du Sud-Artois, territoire TEPCV éligible, pouvait en 2018 valoriser par des CEE - Certificats d'Économies d'Énergie - les dépenses communales engagées pour des travaux d'efficacité énergétique sur les bâtiments publics ou l'éclairage public.



Au final, ce sont près de la moitié des communes du territoire qui ont bénéficié de ce dispositif et valorisé des travaux d'isolation, de menuiseries extérieures, de chauffage, de rénovation d'éclairage public. Pour accompagner cette démarche, la Communauté de Communes du Sud-Artois a confié à EDF une mission de valorisation des CEE issus de ces programmes de travaux bâtimentaires.

Sans ce programme « Économies d'énergie dans les TEPCV » destiné à aider les communes dans leurs projets de performance énergétique, la plupart des communes n'aurait pas engagé certains travaux de rénovation en cette année 2018.

BEUGNY - Dans ce village de près de 400 habitants, la municipalité a décidé d'enga-

ger des travaux de rénovation de l'école maternelle du RPI Beugny-Beaumetz-les-Cambrai-Frémicourt-Haplincourt-Lebucquière. Pour ce chantier de 38 300 € HT, il s'est agi de remplacer les menuiseries de l'école et d'isoler les combles perdus par le soufflage de laine de roche. Cette somme, dépensée dans le cadre du programme « Économies d'énergie dans les TEPCV » mis en œuvre par le territoire intercommunal lauréat TEPCV, a permis une valorisation des travaux à hauteur de 30 000 €.

BÉHAGNIES - Le projet de la municipalité a consisté en la rénovation de ses bâtiments communaux, à savoir la mairie, l'école et la salle d'activités jouxtant l'école. Le coût total de l'opération est de l'ordre de 150 000 € (hors taxes), financé par le Département et la Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais. De par sa labellisation TEPCV, la Communauté de Communes

du Sud-Artois et son partenaire EDF apportent 26 000 € pour cet équipement dorénavant BBC - Bâtiment Basse Consommation.

FRÉMICOURT - La commune continue patiemment mais sûrement sa politique de réhabilitation de ses bâtiments publics. En cette année 2018, il s'agissait cette fois d'aménager le bâtiment scolaire, la mairie, la salle d'activités/bibliothèque et le logement en vue d'économie d'énergie et d'excellence environnementale. Les travaux ont consisté en la fourniture et la pose de menuiseries extérieures, d'une pompe à chaleur et la mise en œuvre d'une isolation performante. Cela a permis la reconnaissance des bâtiments communaux au label BBC, et donc l'obtention de financements des partenaires institutionnels. Pour sa part, l'intercommunalité, lauréate territoire TEPCV, apporte un concours de 67 350 € à ce chantier d'un coût de 270 000 € HT.



BEUGNY - Le confort des écoliers a déjà bien changé avec l'isolation du bâtiment



BÉHAGNIES - À la salle d'activités, la différence est énorme et se voit à l'intérieur



FRÉMICOURT - La valorisation en CEE des travaux par EDF a été « déterminante », selon Daniel Tabary, maire

Le cabinet vétérinaire de Croisilles déménage et s'agrandit...

C'est au début de l'année 2010 que Monsieur BOILOT et son épouse installent leur cabinet vétérinaire dans l'ancien presbytère de CROISILLES. Ils aménagent le local et débudent avec l'activité canine. Ils disposent parallèlement à MIRAUMONT d'une salle de consultation avec les aménagements nécessaires à la pratique de la médecine des équidés.

Monsieur BOILOT et son épouse, tous deux vétérinaires, assurent l'activité du cabinet avec l'aide de deux aides-soignantes. En 2013, ils embauchent un troisième vétérinaire.

Depuis leur installation, l'activité n'a cessé de se développer. L'évolution de la clientèle, ainsi que le rachat de clientèles voisines liées à des départs en retraite, amènent Monsieur et Madame BOILOT à repositionner leur activité et à la diversifier

Ils vont finaliser début 2019 l'achat d'un bâtiment autour de la place de CROISILLES, propriété de la Communauté de Communes du Sud-Artois, pour y aménager leur

clinique vétérinaire. Même si jusqu'alors leur notoriété s'était développée principalement par le « bouche à oreille », il devient nécessaire aujourd'hui pour Monsieur BOILOT d'accroître la visibilité grâce à la situation géographique du nouveau bâtiment d'une part, et au développement numérique sur internet d'autre part.

Monsieur et Madame BOILOT prévoient l'aménagement de 300 m² sur trois étages.

L'organisation de la structure est complètement repensée pour satisfaire au mieux les clients et valoriser l'exercice de compétences différentes. Ainsi, au rez-de-chaussée, un espace accueil et vente permettra d'accueillir et de renseigner les clients. Deux pôles de consultations y seront créés, séparant les chiens et les chats. Une zone d'accueil équins, d'urgence et un laboratoire compléteront la nouvelle offre. Le premier étage sera réservé à l'installation d'un chenil chien et d'une chatterie, une salle de garde et un plateau chirurgical. L'aménagement extérieur reprendra un parking, une salle de consultation dédiée aux chevaux et des box d'attente.

La cave, quant à elle, sera utilisée comme local d'imagerie pour la réalisation des



radiologies numériques et les échographies des carnivores.

Monsieur BOILOT, originaire de MIRAUMONT, a choisi d'asseoir son développement sur la commune de CROISILLES. Il explique ce choix pour plusieurs raisons : d'abord le positionnement géographique, stratégique et accessible, qui draine la clientèle locale mais également d'ARRAS, de CAMBRAI et de

DOUAI. Ensuite, il souligne l'évolution de la commune de CROISILLES depuis son arrivée en 2010 avec une population en évolution et un dynamisme commercial porteur. Enfin la Communauté de Communes du Sud-Artois et ses partenaires sont également présents pour accompagner et faciliter la concrétisation de son projet.

Témoignage de Cindy BENOIT qui vient d'être embauchée au cabinet vétérinaire

(à gauche sur la photo) :

« Je suis habitante de WARLENCOURT-EAUCOURT. J'ai obtenu un BTS production animale et suis arrivée en septembre 2016 chez Monsieur et Madame BOILOT en contrat de professionnalisation pour devenir Assistante Vétérinaire spécialisée. Cette formation comprenait une semaine en école sur Lens et trois semaines au cabinet vétérinaire. J'ai obtenu mon diplôme en septembre 2018. Aujourd'hui, je viens de reprendre la ferme de mon père et j'ai eu la chance de signer un CDI au cabinet vétérinaire de Monsieur BOILOT ».



Le « Comptoir des Créateurs » ouvre ses portes à Bapaume



« **Le Comptoir des Créateurs** » est une association créée par Monsieur et Madame LARTISIEN résidant à YTRES.

Le but de cette association est de mettre en avant le travail des artisans créateurs qui souhaitent vendre leurs réalisations. Le concept est simple, l'association loue le local commercial, aménage le mobilier d'exposition et réalise la vente pour le compte des créateurs. Un contrat de dépôt-vente est signé pour une durée de 3 mois renouvelable, en contrepartie d'une cotisation mensuelle. A ce jour, on peut retrouver en boutique les créations de 10 artisans situés pour la majorité en région Hauts-de-France.

L'association « *le Comptoir des Créateurs* » s'attache à diversifier son offre : bijoux, accessoires, décoration, cosmétiques

au lait de jument, bière locale de Rencourt-les-Bapaume, peintures, réalisations en bois, décorations de Noël...

Cette boutique associative permet aux artisans créateurs de commercialiser leurs créations en évitant cette double contrainte que représentent la création d'un lieu de vente et l'acquittement de charges locatives trop importantes.

Monsieur LARTISIEN est lui-même créateur et c'est en faisant ce constat qu'il décide avec son épouse de se lancer dans cette nouvelle activité.

Leur objectif aujourd'hui est de pouvoir faire vivre l'association en continuant à étoffer la gamme de produits afin de répondre aux goûts d'une clientèle la plus large possible.

Ils sont à la recherche d'artisans créateurs notamment dans le domaine des vêtements



et peluches pour enfants, mais aussi des bougies artisanales et produits locaux.

Le Comptoir des Créateurs vous accueille
14 place Faidherbe
à Bapaume:

■ Du mardi au jeudi de
10h00 à 12h30 et de
14h00 à 19h00

■ Le vendredi de 9h00
à 19h00

■ Le samedi de 10h00
à 12h30 et de 14h00
à 18h00

Contact : Mme LARTISIEN
au 06 95 74 20 53



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les accueils de loisirs intercommunaux, c'est aussi le mercredi !



Chaque mercredi, en dehors des périodes de vacances, les accueils de loisirs intercommunaux d'Achiet-le-Grand, Bapaume, Bucquoy, Bertincourt, Croisilles, Metz-en-Couture et Vaulx-Vraucourt accueillent les enfants âgés de 3 à 13 ans de 7h30 à 18h.

Au programme :

■ **le matin** : mise en place du plan mercredi. Chaque trimestre est l'occasion d'aborder une nouvelle thématique et de rassembler les enfants autour d'un projet.

Dans le cadre du plan mercredi, les accueils de loisirs de la Communauté de Communes du Sud-Artois ont participé à un concours organisé par The Walt Disney Company France et COM la famille. Un kit d'animation, créé à destination des accueils de loisirs autour de l'univers et des personnages du prochain film Disney JEAN-CHRISTOPHE & WINNIE, a ainsi été distribué à chaque accueil de loisirs en octobre.



inscrits), 20 créations ont été sélectionnées et **l'accueil de loisirs de Metz-en-Couture est arrivé quatrième ! Bravo aux grands gagnants !!!**

Les enfants ont été heureux des récompenses remises le mercredi 21 novembre en compagnie de Monsieur le Maire, Michel LALISSE : des places de cinéma, un sac, un carnet de notes et un crayon estampillés Winnie l'Ourson.

■ **l'après-midi** : l'accueil de loisirs se poursuit avec différentes activités sportives, récréatives, manuelles, culinaires, artistiques, grands jeux... et parfois sorties diverses.

Dès 2019, les accueils de loisirs fonctionneront au rythme des 5 éléments : le feu, la terre, l'eau, l'air et le dernier élément mystérieux.

Informations sur le site internet : www.cc-sudartois.fr

ou contacter Caroline, coordinatrice administrative du service Enfance Jeunesse, ou Laëtitia au 03 21 59 17 17,

ou par courriel : cbeaucamp@cc-sudartois.fr lpetit@cc-sudartois.fr



Le principe était simple : créer l'affiche en 3D du film Disney JEAN-CHRISTOPHE & WINNIE !

Sur l'ensemble des participants (concours ouvert aux 500 premiers accueils de loisirs

Les accueils de loisirs recrutent !

• L'intercommunalité recherche encore quelques animateurs pour compléter ses équipes d'animation des accueils de loisirs du mercredi.

Profil recherché : avoir 17 ans minimum, être titulaire du BAFA ou s'intéresser à l'animation, aux activités artistiques et sportives..., et être disponible tous les mercredis en dehors des périodes de vacances scolaires de 7h30 à 18h.

• Chaque année, la Communauté de Communes finance également des formations au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA). La collectivité rembourse 70% du stage de formation générale et avance

jusqu'à 50% du stage d'approfondissement. Cette aide engage les bénéficiaires à encadrer deux sessions dans les accueils de loisirs intercommunaux.

La demande est à adresser à : Daniel Tabary, Vice-Président en charge de l'enfance jeunesse, CCSA, 5 rue Neuve, CS 30002, 62452 Bapaume Cedex.

